

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. E. Hess, Berne.

Mélèze se développant sur le toit d'un fenil, à Saas-Fée (Valais);
altitude 1750 m.

Ici, sur le toit d'un fenil, à Saas-Fée, entre des dalles de pierres, soit donc dans des conditions de germination extrêmement défavorables, un mélèze a pu se développer. La station est tout ce qu'il y a de plus sèche; elle est exposée au vent et le sol très dur. Le peu d'humus qui s'est accumulé entre deux dalles a suffi pour assurer l'alimentation du mélèze pendant de nombreuses années. L'âge du jeune arbre est estimé à 20 ans environ.

Une fois ou l'autre, le vent l'emportera et cela sûrement avant que la plante ait atteint un poids suffisant pour écraser le toit. *E. Hess.*

CHRONIQUE

Cantons.

Vaud. *Extraits du rapport pour l'exercice 1943—1944 de l'Association forestière vaudoise.* Ce rapport est signé du président du comité de direction M. G. Reymond et de M. Ch. Gonet, directeur de l'Association. Il débute par un hommage à Monsieur le conseiller d'Etat F. Por-

chet qui a donné sa démission, pour fin 1944, de chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce dont fait partie le service des forêts. Ce nous est un devoir et un plaisir de reproduire ici, en partie, cette manifestation si hautement méritée.

« Pendant sa longue magistrature, M. le conseiller d'Etat Porchet a toujours compris et tenu compte de la place très à part qu'occupe l'économie de la forêt dans l'économie générale de notre canton. Cette place est très à part, car plus que toutes les autres cultures du sol, la sylviculture doit être dirigée vers l'intérêt général. En effet, dans un Etat bien gouverné, les intérêts des propriétaires de forêts passent toujours après ceux de la collectivité, car toutes les personnes et toutes les entreprises d'un pays montagneux comme le nôtre demandent premièrement à la forêt protection contre les influences climatologiques nuisibles et les écarts dans le régime des eaux. Chacun exige ensuite que la forêt produise de manière soutenue, et en plus grande quantité possible, ce bois qui est indispensable à la vie. Le gouvernement et plus spécialement le chef du Département qui a l'administration forestière sous ses ordres doivent concilier ces intérêts parfois divergents. La tâche n'est pas facile. Monsieur Porchet l'a accomplie excellemment.

Partisan convaincu de la coopération de tous les cultivateurs du sol en général, et par conséquent aussi des sylviculteurs, M. le conseiller d'Etat Porchet développa l'administration forestière, tout en réservant une situation indépendante à l'organisation des propriétaires de forêts. Il fut ensuite non seulement le chef de département conscient de sa mission, ferme et bienveillant, comprenant les besoins justifiés de la production forestière, mais aussi son conseiller avisé et clairvoyant. Grâce à lui, l'Association forestière vaudoise évita bien des écueils. Il veilla aussi toujours à ce que les produits forestiers soient dirigés vers les industries de transformation les plus utiles au pays.

Les propriétaires de forêts et leur organisation remercient sincèrement M. le conseiller d'Etat Porchet pour sa fructueuse activité et pour la confiance qu'il leur a accordée. Ils lui souhaitent une heureuse et longue retraite et lui expriment leur profonde reconnaissance. »

Constituée le 26 septembre 1924, l'Association a terminé, le 31 juillet, son vingtième exercice.

Lors de l'assemblée générale du 10 janvier 1944, M. F. Grivaz renseigna les participants sur l'importance sociale des allocations familiales pour la main-d'œuvre forestière et sur les dispositions ou les mesures que les propriétaires de forêts devaient prendre pour que les familles des bûcherons bénéficient de cette nouvelle institution.

Pendant l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a eu le chagrin de perdre deux de ses membres : M. *Lucien Pittet*, syndic et député, à Cronay, qui en fit partie depuis la création de l'Association forestière vaudoise, et M. *Alfred Monod*, syndic et député d'Ormont-Des-sous, entré dans le Conseil en 1934.

Le comité de Direction s'est réuni douze fois pendant l'exercice écoulé. — La mobilisation de la main-d'œuvre forestière a ralenti la fourniture des contingents obligatoires. Grâce à la bonne volonté de chacun, les tâches imposées au canton de Vaud, au profit de la collectivité, ont été néamoins entièrement remplies.

Le mouvement général des comptes de l'exercice 1943/44 s'élève à 24.119.748 fr. Le Fonds de garantie, qui atteint en fin d'exercice la somme de 190.454 fr., a été alimenté par les versements statutaires pour un montant de 20.613 fr.

Le rapport s'achève par une récapitulation des comptes de l'exercice en cause et du budget 1944/45. Dans ce dernier, le montant des dépenses est prévu à 148.000 fr. (en 1944/45 : 145.482 fr.). *H. B.*

Soleure. Le Conseil d'Etat a nommé adjoint de l'inspecteur forestier cantonal M. *Alfred Kurth*, de Soleure, ingénieur forestier. Entré en fonction le 23 octobre 1944, il succède au regretté Paul Treu, aviateur tombé au champ d'honneur pour le service de la patrie.

Grisons. Le poste d'inspecteur forestier de la commune de Schiers, devenu vacant par la démission de Monsieur Hermann, a été attribué par l'autorité communale à M. *Jürg Hartmann*, ingénieur forestier, ci-devant aide à l'inspection cantonale des forêts à Coire.

BIBLIOGRAPHIE

Le bois et le charbon de bois comme carburant pour véhicules à moteur.

(Société suisse pour l'étude des carburants de remplacement, Place de la gare 5, à Berne). Tome I. Un volume de 520 pages, comprenant 59 illustrations, 95 croquis divers et 90 courbes graphiques et tables illustrant la documentation du texte (Edition 1944 des Annales du Laboratoire fédéral d'essais des matériaux à Zurich, sous la direction de M. J. Tobler et avec la collaboration de M. M. F. Bondiotti, A. Bürgi, E. Huber et R. Weber).

Ce volume est, en somme, le rapport n° 7 de la Société susmentionnée. Il est préfacé de la plume de M. le professeur P. Schläpfer et constitue le pendant d'un volume semblable (Tome II) paru en son temps sur « *l'acétylène et le carbure de calcium comme carburants de remplacement* », édité sous les auspices de la Société suisse de l'acétylène.

Il s'agit en fait d'un vaste résumé, essentiellement pratique, de toute la matière expérimentée et enseignée, ces dernières années, aux conducteurs de véhicules à gazogène, comme du reste des expériences enregistrées dans le domaine de la production et de la manutention des carburants en cause, disons de leur économie générale.

L'ensemble est fort bien présenté. Les illustrations, particulièrement claires et suggestives, constituent à elles seules un véritable enseignement à la portée de quiconque désire se documenter, d'une manière sûre, sur les